

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 319

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la Commission d'enquête sur
l'observance du dimanche dans les fa-
briques de pâtes et papier

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Premier
ministre:

QUE le délai accordé à la Commission d'enquête
pour faire rapport sur l'observance du dimanche dans les
fabriques de pâtes et papier qui, en vertu de l'arrêté en
conseil numéro 1611, du 26 août 1964, avait été fixé au
26 février 1965, soit prolongé jusqu'au premier décembre
1965.

Jean Lesage.

Approuvé ce 23^e
jour de février, 1965.

Paul Comtais

LIEUTENANT-GOUVERNEUR